

Compte rendu du Conseil Municipal **du Vendredi 07 février 2014**

Présentation du SIG (*Systeme d'Informations Géographiques*) par Jordan LE GOFF du Pays de Pontivy. Cette présentation a permis aux élus de découvrir le principe de ce système.

❖ **Point sur les travaux**

• Chapelle de St Adrien :

Avenants pour travaux supplémentaires (transept Sud) suivant le rapport de présentation du maître d'œuvre.:

Lot n° 1 : Maçonnerie-Pierre de taille : Entreprise JOUBREL : avenant en + 2 144,74 € HT

Lot n° 2 : Charpente : Entreprise LE BER : Avenant en + 16 344,36 € HT

Lot N° 3 : Couverture : entreprise LESURTEL : avenant en + 5 975,71 € HT

Lot N° 5 : Polychromie : entreprise COREUM : avenant en + 1 762 € HT

Total 26 226,81 €

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour ces avenants.

• Rue de la mairie

Avenants pour travaux supplémentaires (lot n° 2 – eaux pluviales)

Avenants en + pour l'entreprise SBCEA qui se décomposent comme suit :

Branchement terrain LORCY : 2 373 €

6 caniveaux (entrées de garage) : 2 102 €

Total HT : 4 475 €

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour ces travaux en plus.

❖ **Dossiers en cours**

• Station d'épuration :

- Choix du coordonnateur SPS :

4 entreprises ont été sollicitées et 3 ont répondu à l'offre.

Après étude des propositions par le bureau d'études Bourgois, le Conseil Municipal décide de retenir la Sté Ouest Coordination. pour un montant de 2 166 € HT qui correspond à l'offre la plus avantageuse au vu des critères du règlement de consultation.

• Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAEP) :

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement selon la clé de répartition prenant en compte le nombre d'enfants âgés de moins de 4 ans sur chaque commune, pour l'année 2013 (9 % pour St Barthélémy, soit 169,05 €).

• Energie Morbihan (SDEM) : Modification des statuts portant sur l'intégration d'un nouvel article relatif aux « infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides ». Accord du Conseil Municipal.

• **Fonds de soutien de Baud communauté de 100 000 €** : le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter le solde du fond de soutien soit 65 000 € pour l'aménagement de la rue de la poste et du stade.

- **Participations au fonctionnement des écoles :**

Arbre de Noël des écoles Publique et Privée par élève	10,50
Cantine Scolaire Ecole Privée (par élève)	127,00
Participation scolaires OGEC (par élève)	321,50
Classe de découverte avec hébergement (par élève) Ecoles publique et privée	8,00
Sortie à la journée sans hébergement (par élève) Ecoles publique et privée	6,00
Fournitures scolaires collège de Baud (par élève)	22,00
BTP Formation Vannes CFA (par élève)	30,00
Chambre des métiers du Morbihan * (par élèves)	30,00
Centre de formation MFR Guilliers (par élève) *	30,00
MFR La Rouvraie * (par élève)	30,00

- Subventions : le Conseil Municipal attribue les subventions suivant le *tableau ci-dessous* :

SUBVENTIONS 2014 attribuées au Conseil Municipal du 07/02/2014	€
	2014
A.S Football *	1800,00
Basket Bro Baod *	300,00
Sterenn Dards club Fléchettes *	200,00
Amicale des chasseurs	200,00
Indemnités Piégeurs	250,00
Compagnie Bella Travée	200,00
Amicale du personnel St-Barth *	650,00
Club du 3ème Age *	300,00
Comité des Fêtes *	600,00
UNC AFN + ACPG REGROUPES EN 2008 *	200,00
ANACR	45,00
Banque Alimentaire du Morbihan* BAUD	180,00
Association des donneurs de sang Baud *	150,00
Association des Maires Morbihan (0,296 par hab.)	351,65
ATES	160,00
FNATH (Accidentés du travail et handicapés)	50,00
Les papillons blancs du Morbihan *	50,00
Leucémie Espoir 56 *	50,00

- Sécurité routière : A cette occasion, Guy PRUVOT présente le bilan de l'ensemble des sessions qui a rencontré un grand succès tant auprès des enfants que des seniors.
- Le 21 février 2014 le Conseil Municipal organise une Réception en l'honneur des « nouveaux arrivants » à 18h30 à la salle polyvalente. Tous les nouveaux arrivants sur la commune y sont cordialement invités.
- Samedi 22 février : le Conseil Municipal enfants organise un carnaval dans les rues du bourg à partir de 14 heures 30.
- Mr le Maire informe le Conseil Municipal que deux logements communaux, situés rue de la gare, sont disponibles à la location.

Compte rendu du Conseil municipal du 28 février 2014

❖ Participation du Conseil Municipal enfants avec présentation du bilan du carnaval

Les enfants remercient le Maire et le Conseil Municipal de les recevoir. Ils présentent le bilan du carnaval qui a eu lieu le 22 février dernier.

• Chapelle de St Adrien :

- **Point sur les travaux** / *Les travaux suivent leur cours.*

- **Prime skoaz ouzh skoaz** : Cette prime complémentaire aux subventions déjà allouées peut être sollicitée pour la 2ème et 3ème tranche de travaux. (Pour mémoire : 15 000€ obtenus pour la 1ère tranche). Le Conseil Municipal décide de solliciter à nouveau cette prime.

• **Extension de la station d'épuration** : Le Maire fait la présentation de l'analyse des dossiers qui a été faite par le bureau d'études. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise la mieux disante, à savoir, l'entreprise EPUR OUEST pour un montant de 391 500 € HT.

- **Choix de l'entreprise pour le curage des lagunes** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise la mieux disante, à savoir, l'entreprise Valbé pour un montant de 48 300 € HT.

• **Travaux** : la commission des travaux a effectué la visite des routes communales pour recenser les travaux à effectuer en 2014. La commission signale que les routes ont été très affectées par les intempéries.

• **Morbihan Energie** : Devis de rénovation éclairage pour la rénovation des réseaux Eclairage à Kernestic, Lann-Mezo, St Thuriau (remplacement de lampes). Coût : 2 160 € TTC dont 1 620 € à charge de la commune Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce devis.

• **L'Art dans les chapelles** : le Conseil Municipal décide de verser la cotisation annuelle de 320 €.

❖ Présentation de l'étude financière de la commune par J.M. SCHMITT (cabinet JMS CONSULTANT)

L'étude fait apparaître une situation financière très saine et donne des perspectives intéressantes pour les prochaines années malgré les baisses de dotations qui sont annoncées.



MAIRIE-56150

☎ 02.97.27.10.88

📠 02.97.27.10.69

commune-stbarthelemy@orange.fr

www.saint-barthelemy56.net

Conseil Municipal du 11 Avril 2014

- Désignation du secrétaire de séance
 - Pierre Le Névanen
- Présentation du Règlement intérieur et de la charte des élus
 - Questions et remarques à faire 8 jours avant le prochain Conseil Municipal
- Indemnités des Elus et frais de déplacement
 - Maire : Yolande Kervarrec
 - 42% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015
 - 1^{er} Adjoint : Pierre Le Névanen
 - 16,5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015
 - 2^{ème} Adjoint : Yvon Bouttier
 - 12% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015
 - 3^{ème} Adjoint : Patricia Moutault
 - 12% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015
 - Conseiller Délégué : Jacques Le Gall
 - 10% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015
- Vote :
 - Pour : 12
 - Abstention : 3
- Composition des commissions municipales
 - 9 Commissions :
 - Finances & Révision Liste Electorale : 7 sièges
 - Appels d'Offres : 6 sièges
 - Personnel Communal : 7 sièges
 - Gestion Bâtiments : 6 sièges
 - Travaux & Environnement : 6 sièges
 - Enfance-Jeunesse : 7 sièges
 - Culture-Tourisme-Sport-Animation : 6 sièges
 - Communication : 5 sièges

FINANCES	APPELS D'OFFRES	PERSONNEL COM.
<i>Budget</i>	<i>Analyses</i>	<i>Plannings de travail</i>
<i>Demande de Subventions</i>	<i>Choix des entreprises</i>	<i>Recrutement</i>
REVISION LISTE ELECTORALE		
<i>Gestion des inscriptions et radiations</i>		
Responsable	Responsable	Responsable
Yolande KERVARREC (Maire)	Yolande KERVARREC (T) (Maire)	Yolande KERVARREC (Maire)
Délégués Conseil Mun.	Délégués Conseil Mun.	Délégués Conseil Mun.
Pierre LE NEVANEN	Jacques LE GALL (T)	Pierre LE NEVANEN
Patricia MOUTAULT	Patricia MOUTAULT (T)	Patricia MOUTAULT
Yvon BOUTTIER	Jean-Philippe LE PABIC (T)	Yvon BOUTTIER
Jacques LE GALL	Maurice RIO (S)	Jacques LE GALL
Gwenaël CARO	Gwenaël CARO (S)	Isabelle CORBEL
Maurice RIO	Pierre LE NEVANEN (S)	Maurice RIO
Christian DANIEL		Christian DANIEL
<i>Yolande Kervarrec : 12 voix</i>	<i>Yolande Kervarrec : 12 voix</i>	<i>Yolande Kervarrec : 12 voix</i>
<i>Christian Daniel : 3 voix</i>	<i>Jean-Philippe Le Pabic : 3 voix</i>	<i>Christian Daniel : 3 voix</i>
Vote / Pour : 15	Vote / Pour : 15	Vote / Pour : 15

GESTION BATIMENTS	TRAVAUX
<i>Logements (Attribution-Suivi)</i>	<i>Plu_Urbanisme</i>
<i>Salle Polyvalente (Locations)</i>	<i>Voirie (Bourg-Campagne)</i>
<i>Salle Polyvalente (Organisation Réceptions)</i>	<i>Batiments</i>
	ENVIRONNEMENT
	<i>Tri Sélectif</i>
	<i>Assainissement-Eaux Pluviales</i>
	<i>Fleurissement</i>
Responsable	Responsable
Patricia MOUTAULT (Adjoint)	Jacques LE GALL (Conseiller Délégué)
Délégués Conseil Mun.	Délégués Conseil Mun.
Yolande KERVARREC	Yolande KERVARREC
Yvon BOUTTIER	Maurice RIO
Valérie JAN	Gwenael CARO
Isabelle CORBEL	Jean-Bernard MERCIER
Elodie LAVENANT	Pierre LE NEVANEN
Jean-Philippe LE PABIC	Jean-Philippe LE PABIC
<i>Yolande Kervarrec : 12 voix</i>	<i>Yolande Kervarrec : 12 voix</i>
<i>Jean-Philippe Le Pabic : 3 voix</i>	<i>Jean-Philippe Le Pabic : 3 voix</i>
Vote / Pour : 15	Vote / Pour : 15

ENFANCE-JEUNESSE	CULTURE-TOURISME-SPORT-ANIMATION	COMMUNICATION
<i>Contrat Enfance Jeunesse (CAF-MSA)</i>	<i>Art dans les chapelles</i>	<i>Bulletin Municipal</i>
<i>Choix des Activités de l'Alsh</i>	<i>Centre Culturel (Bibliothèque)</i>	<i>Lettre d'Infos</i>
<i>Cantine (Menus)</i>	<i>Associations (Relations-Calendar)</i>	<i>Site Internet</i>
<i>Garderie</i>	<i>Aide à l'organisation de manifestations</i>	
<i>Aide aux Devoirs</i>	<i>Illuminations</i>	
<i>Rythmes Scolaires (TAP)</i>	<i>Hébergements touristiques</i>	
Responsable	Responsable	Responsable
Pierre LE NEVANEN (Adjoint)	Yvon BOUTTIER (Adjoint)	Yvon BOUTTIER (Adjoint)
Délégués Conseil Mun.	Délégués Conseil Mun.	Délégués Conseil Mun.
Yolande KERVARREC	Yolande KERVARREC	Yolande KERVARREC
Patricia MOUTAULT	Stéphanie RIO	Pierre LE NEVANEN
Valérie JAN	Jean-Bernard MERCIER	Elodie LAVENANT
Stéphanie RIO	Valérie JAN	Isabelle CORBEL
Elodie LAVENANT	Isabelle CORBEL	Odile LE PABIC
Isabelle CORBEL	Odile LE PABIC	
Odile LE PABIC		
<i>Yolande Kervarrec : 12 voix</i>	<i>Yolande Kervarrec : 12 voix</i>	<i>Yolande Kervarrec : 12 voix</i>
<i>Odile Le Pabic : 3 voix</i>	<i>Odile Le Pabic : 3 voix</i>	<i>Odile Le Pabic : 3 voix</i>
Vote / Pour : 15	Vote / Pour : 15	Vote / Pour : 15

- Désignation de délégués au sein des établissements publics de coopération intercommunale et divers établissements :

Baud Communauté	Référents Sdem (Syndicat Départemental Energies du Morbihan)	Sivu du Centre de secours
Yolande KERVARREC (T)	Yolande KERVARREC (T)	Yolande KERVARREC (T)
Pierre LE NEVANEN (T)	Jacques LE GALL (T)	Isabelle CORBEL (T)
Christian DANIEL (T)		Stéphanie RIO (S)
		Jean-Bernard MERCIER (S)
Correspondant Défense	Référent Fémodoc (fédération morbihannaise de défense contre les	Référent CNAS (Comité National d'Action Sociale)
Jean-Bernard MERCIER	Maurice RIO	Valérie JAN
Eau Morbihan	Référents CME (Conseil Municipal Enf)	Femme / Homme Battus / Addiction
Yolande KERVARREC (T)	Patricia MOUTAULT	Valérie JAN
Jacques LE GALL (T)	Valérie JAN	
	Stéphanie RIO	
ERSR (Elu Référent Sécurité routière)	Gwenael CARO	Art dans les chapelles
Elodie LAVENANT		Yolande KERVARREC

☛ Vote :

- Pour : 12
- Abstention : 3

- Désignation des délégués auprès du CCAS

CCAS
<i>Dossiers d'aide sociale</i>
<i>Banque Alimentaire</i>
<i>Repas personnes Agées</i>
<i>Colis de Noël</i>
Responsable
Yolande KERVARREC (Maire)
Délégués Conseil Mun.
Patricia MOUTAULT
Valérie JAN
Stéphanie RIO
Elodie LAVENANT
Christian DANIEL
Yolande Kervarrec : 12 voix
Christian Daniel : 3 voix
Vote / Pour : 15

- Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
 - ☛ Vote :
 - Pour : 15
- Procédure de convocation par internet
 - Les conseillers qui le désirent sont invités à compléter et signer l'invitation.
- Cérémonie du 8 mai
 - RDV 10h30 sur le parking de la Mairie.
- Questions diverses :
 - Monsieur Christian Daniel demande à Madame Le Maire si elle et le Conseil Municipal ont l'intention de faire quelque chose pour empêcher la probable fermeture de classe ?
 - ☛ Madame Le Maire lui fait savoir qu'aucun courrier n'est parvenu en Mairie, excepté une note de Madame la Directrice de l'école « Les Hirondelles ». Seule la presse parle du projet de fermeture de classe, le conseil départemental de l'Education nationale se réunissait vendredi 11 avril en soirée. Un RDV sera pris avec l'Inspecteur de l'académie, Monsieur Abdou N'tro.
 - Monsieur Christian Daniel demande à Madame Le Maire si elle et le Conseil Municipal ont l'intention de faire quelque chose pour les problèmes de finance de l'OGEC ?
 - ☛ Madame le Maire lui fait savoir qu'une avance sur le prochain versement à été effectuée et que le contrat sera renégocié !

REUNION DU VENDREDI 25 MAI 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt cinq mai, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARTHELEMY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Yolande KERVARREC, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2014

Etaient présents : MM Pierre LE NEVANEN, Yvon BOUTIER, Patricia MOUTAULT, Jacques

LE GALL, Adjoint.

Isabelle CORBEL, Valérie JAN, Maurice RIO, Stéphaie RIO, Gwenaël CARO, Elodie LAVENANT, Jean-Bernard MERCIER, Christian DANIEL, Odile LE PABIC, Jean-Philippe LE PABIC.

Secrétaire de séance : Madame Patricia MOUTAULT.

Approbation du procès verbal de la dernière séance :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du vendredi du 11 avril 2014 est approuvé par tous les membres présents sans réserve.

Frais de déplacements kilométriques pour les conseillers municipaux

Vu l'article L 2123-18-1 et R 2123-22-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseillers municipaux peuvent prétendre, sur présentation de pièces justificatives et d'un état de frais, à la prise en charge des frais de transport qu'ils engagent à l'occasion de leurs déplacements pour prendre part aux réunions des organismes en qualité de représentants de la commune.

Toutefois, les réunions devront se dérouler en dehors du territoire intercommunal.

Les frais seront donc remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités kilométriques allouées aux fonctionnaires (barème fixé par le Centre de Gestion). Les frais de transport seront remboursés sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives. Il est proposé sur un ordre de mission du Maire :

- que le Remboursement des frais de mission (transport, hébergement, et restauration) se fasse sur la base forfaitaire des indemnités allouées aux fonctionnaires.
- qu'en cas de nécessité, une prise en charge directe des frais engagés puisse être faite

la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette délibération.

Tableau des permanences pour les élections Européennes : tableau ci-joint

Une modification est demandée par Gwenael CARO donc Jean-Bernard MERCIER a accepté de permuter avec lui.

Délégation consenti au Maire par le Conseil Municipal (complément)

La Préfecture, bureau du contrôle de la légalité, a constaté que la délégation du conseil municipal au maire ne définit pas les limites de la délégation avec une précision suffisante (CE 12 mars 1975, Commune de Loges-Margueron).

En effet, le conseil municipal doit fixer les limites à l'intérieur desquelles le maire peut exercer sa délégation. Ainsi, dans la délibération précitée, les dispositions 2°, 3°, 15°, 16°, 17°, 20°, et 21° doivent être précisées par le conseil municipal. Il y a donc lieu de procéder aux modifications et faire parvenir une délibération modificative au contrôle de la légalité.

Dispositions à modifier : propositions

2° De fixer, dans la limite de 5 000 euros, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voiries et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.161862 et au a de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires > limites fixées par une délibérations à part.

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévus au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions suivantes : après avis du Conseil Municipal.

16° D'intenter au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas suivants :

- Litiges avec les locataires des logements communaux
- Actes de vandalismes et/ou de dégradations sur des biens communaux

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite des clauses du contrat d'assurance ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 300 000 euros par année civile ;

21° D'exercer, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L.214- du code de l'urbanisme dans les conditions suivantes : sur le territoire de la commune.

Pas de questions, Adopter à l'unanimité par les membres présents.

Commission des Impôts

Le Code général des impôts précise dans son article 1650 que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal et qu'en conséquence de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les 2 mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Cette commission se réunit à la demande du Maire ou des services fiscaux afin de valider les évaluations de valeurs locatives réalisées par le service du cadastre. Les 12 commissaires titulaires ainsi que les 12 commissaires suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de présentation de 24 contribuables établie par le Conseil Municipal sur proposition du Maire (voir tableau ci-joint).

Dans cette liste seront retenus 6 titulaires et 6 suppléants par la commission des impôts.

- vote : Pour : 12

Abstentions : 3

Budget : Affectation du résultat 2013 à délibérer

Les services de la sous-préfecture souhaitent désormais que les collectivités couvrent les déficits d'investissement par opérations budgétaires (c'est à dire émission d'un titre de recette au compte 1068) et non par virement de section à section (compte 021 et 023), comme nous le faisons depuis de nombreuses années.

Cette modification n'aura pas de conséquences sur l'équilibre général des 2 budgets concernés. Il convient donc simplement de reprendre les délibérations d'affectation pour aller dans le sens des services de la sous-préfecture et de prendre une décision modificative(DM) pour chaque budget, afin de financer le déficit d'investissement par l'utilisation du compte 1068 et on pour le compte 021 (comme indiqué dans les budgets primitifs 2014).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette modification.

Logement :

Modification du prix du loyer du logement 5 route de Baud : Proposition d'augmenter le loyer de 18,92 euros ce qui porte le montant actuel de 195,57 euros(150,57 + 45 de charges) à **214,49** euros (169,49 + 45) afin d'harmoniser les loyers de ces deux logements ayant une surface habitable équivalente.

Proposition d'attribution du logement à Monsieur Joseph GUILARMO de Baud.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification du loyer et la proposition du logement.

Modification du tableau des effectifs :

Création d'un poste d'agent technique pour le remplacement de Roger qui fera valoir ses droits à la retraite le 31 juillet prochain.

- Vote : Pour 12
- Abstentions : 3

Questions diverses :

Rythmes scolaires : A ce jour, l'école privé Notre Dame reste à quatre jours pour la rentrée prochaine, elle ne peut pas mettre en place ce système par manque de finances. L'école les Hirondelles décale d'un quart d'heure les horaires de classe pour le bon déroulement du circuit bus.

Pierre LE NEVANEN a été interpellé par la directrice de l'école les Hirondelles sur les jeux dangereux hors de l'école. Pierre a contacté une association afin qu'elle puisse venir informer les parents de jeunes et d'adolescents sur les risques de ces jeux. Il est en attente d'une date avant fin juin.

Les travaux : - pour la Chapelle Saint Adrien, l'état sanitaire des bois de charpente a été réalisé (blochets et une sablière intérieure changés, dégagement des sablières, évacuation des gravois, remplacement des chevrons sapin, réalisation de l'arase à la chaux et du rampannage), pose de la couverture en façade ouest du bras sud, installation de l'entreprise Coreum dans la nef de la croisée; les travaux avancent comme prévus.

- les lagunes : (voir Jacques)

-la réalisation de la pelouse et de l'empaillage (rue de la mairie) se fera semaine 23 par l'entreprise Golf Bois.

Monsieur Christian Daniel interpelle Madame Le Maire par rapport à la cérémonie du 8 mai 2014 : Il ne comprenait pourquoi Monsieur Maho n'avait pas eu d'invitation et c'était inadmissible que la marseillaise fut interrompue à cause d'un problème technique.

La séance fut close à 21 h 44 par Madame Le Maire.

Compte rendu du conseil municipal du samedi 21 juin 2014

Le conseil municipal de Saint Barthélémy, suite à la convocation de 17 juin 2014, s'est réuni en session ordinaire le samedi 21 juin 2014 à 9h30 sous la présidence de Madame Yolande Kervarrec, maire.

Etaient présents : MM Pierre Le Névanen, Patricia Moutault, Jacques Le Gall, Isabelle Corbel, Valérie Jan, Maurice Rio, Gwenaël Caro, Elodie Lavenant, Jean Bernard Mercier, Christian Daniel, Odile Le Pabic .

Absents ayant donné procuration : Yvon Boutier donne procuration à Yolande Kervarrec, Stéphanie Rio donne procuration à Pierre Le Névanen, Jean Philippe Le Pabic donnant procuration à Christian Daniel .

Secrétaire de séance : Jacques Le Gall .

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 11 avril 2014: le compte rendu de cette séance est acceptée à l'unanimité.

Demande de subventions : projet de restauration du monument aux morts.

Deux devis ont été remis en mairie lors du dernier mandat dont l'objectif est la remise en valeur et la restauration du monument aux morts situé près de l'église

Une demande de subvention sera faite auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG), ainsi qu'auprès de Monsieur Le Scouarnec, Sénateur du Morbihan , au titre de la réserve parlementaire.

Après délibération, cette demande est acceptée à l'unanimité .

Tarifs de la garderie, l'aide aux devoirs, la cantine et l'Alsh au titre de l'année scolaire 2014/2015

Pierre le Névanen propose les tarifs ayant été discutés en Commission Finances du 3 juin 2014, une augmentation sensible de ceux -ci a été souhaité pour limiter la participation communale .

Garderie – Aide aux Devoirs		
1/2 Heure	1 Heure	Goûter
0,90€	1,80€	0,90€

Cantine		
Enfant 1 ^{er} et 2 ^{ème}	Enfant 3 ^{ème} et plus	Adulte
3,10€	2,40€	6,20€

Alsh 2014-2015- Tarifs au Quotient Familial	QF < 800	QF= >800	Enfant hors Commune
Activité sur place ½ journée ou avec communes avoisinantes	3,50€	4,50€	6,00€
Activité sur place journée ou avec communes avoisinantes	5,50€	6,50€	8,00€
Sorties à la ½ journée avec prestataire de service	6,00€	7,00€	8,50€
Sorties à la journée ou soirées avec prestataire de service	10,00€	11,00€	14,00€

Christian Daniel propose de vérifier le pourquoi des variations du budget de l'ALSH suivant les années. Pierre le Névanen lui donne la réponse rendue régulièrement par le directeur de l'ALSH à savoir la variation des effectifs suivant les activités, les familles concernées, le coût, les prestations faites dans les communes riveraines (Baud essentiellement) entre 2 années.

Après délibération, l'ensemble de ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Rythmes scolaires

Les horaires validés par le Conseil Général sont acceptés par les deux écoles sont:

- Hirondelles : 8h45-16h15 (LMJV) & 8h45-11h45 (Me)
- Notre Dame de Joie : 9h00-16h30 (LMJV)

ALSH

L'ALSH fonctionnera de 12h à 16h30 le mercredi. La cantine ne fonctionnera pas et les enfants désirant rester après l'école le mercredi à l'Alsh devront prévoir leur pique nique. L'ouverture de la cantine le mercredi pourra être remise en question suivant le nombre d'enfants accueillis ce jour là .

L'encadrement à l'ALSH sera dépendant également des effectifs, des ajustements seront probablement nécessaires à la rentrée. Il est donc proposé le schéma suivant:

- Propositions pour le Mercredi

- Garderie : 7h30 – 8h35 et de 11h55 – 13h15
Tarif : 0.90 € la ½ heure
- Pas de service de restauration
- Accueil de Loisirs : 12h00 – 16h30 (déclaration d'ouverture à la Caf : David)
Même principe que pour l'Alsh en période de vacances scolaires.

Il sera demandé aux enfants d'apporter leur propre pique-nique.

Les familles s'engagent à inscrire leurs enfants pour l'ensemble des semaines entre deux périodes de vacances (7 semaines en moyenne).

Tarif sur place ½ journée :

QF<800 – 3,50€ QF=>800 – 4,50€ Sans QF – 6,00€

Après débat, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Questions Diverses

Jeux Dangereux

Yolande Kervarrec expose un compte rendu rapide de la réunion sur les jeux dangereux qui a eu lieu le jeudi 19 juin 2014. Cette intervention souhaitée par la directrice de l'école à la suite de cas relatés par certains parents n'a malheureusement pas mobilisé ceux-ci en particulier

la communication était pourtant bien présente. (affiche, presse, lettre d'info)

L'intervention de Madame Diguat de l'APEAS (associations des parents d'élèves accidentés par strangulation) et vu la qualité de sa prestation aurait dû mobiliser les parents, mais seulement 11 personnes incluant des personnes du conseil municipal et du corps enseignant étaient présentes .

Cantine scolaire

Christian Daniel évoque une punition collective à la cantine scolaire.

Yolande Kervarrec lui relate les faits : c'est une décision qui a été prise par le personnel de la cantine, celle-ci n'a jamais été prise par le maire ou Pierre le Nevanen adjoint aux affaires scolaires ou tout autre personne du conseil municipal .

Le personnel de la cantine en a avisé la directrice des Services à la Mairie jeudi 12 juin dans l'après-midi qui lui a précisé qu'elle devait impérativement en informer le Maire avant toute décision.

Le personnel assurant la cantine a donc été entendu, et le maire leur a formulé la démarche à suivre en cas de problèmes, et qu'en aucun cas, des mesures punitives n'étaient de leurs ressorts .Tout enfant peut franchir la porte de la cantine municipale.

Contrat aidé

Christian Daniel s'inquiète d'une personne en contrat aidé travaillant actuellement aux services techniques. Yolande Kervarrec expose les problèmes rencontrés par cet employé, et propose à la commission "personnel communal "de se réunir le lundi 23 juin 2014 pour analyser cette situation; proposition retenue par l'équipe municipale.

Le conseil municipal est clos à 10h 45

COMPTE RENDU - Conseil Municipal du 27 juin 2014

Le conseil municipal de saint Barthélémy, dûment convoqué le 23 juin 2014, s'est réuni en session ordinaire le vendredi 27 juin 2014 à 19h30 sous la présidence de Madame Yolande kervarrec, maire.

Etaient présents : Pierre LE NEVANEN, Patricia MOUTAULT, Yvon BOUTTIER, Isabelle CORBEL, Jacques LE GALLI, Stéphanie RIO, Gwenaël CARO, Valérie JAN, Jean-Bernard MERCIER, Elodie LAVENANT, Jean-Philippe LE PABIC, Odile LE PABIC, Christian DANIEL.

Absents ayant données procuration : Maurice RIO à Jacques LE GALL.

1) **Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Le procès-verbal du conseil municipal du samedi 21 juin 2014 est approuvé par tous les membres présents.

2) **Désignation du secrétaire de séance** : Elodie LAVENANT

3) **Administration générale**

• **Compte rendu des délégations**

Par délibération en date du 4 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Décision n°01-2014 : Signature d'une convention avec l'APEAS (Association des Parents d'Enfants Accidentés par Strangulation) dans le cadre d'une conférence pédagogique sur la sensibilisation aux risques des jeux dangereux. Coût de la prestation : 200 €.

Décision n° 02-2014 : Changement de l'éclairage à la salle polyvalente représentant 36 lampes. Deux entreprises ont été sollicitées. Propositions : Entreprise LE GOUDIVEZE de St Barthélemy : 422,40 € et SBAI de Baud : 739,30 € TTC. Madame le Maire propose de retenir l'entreprise LE GOUDIVEZE, mieux-disante.

- **Prad Izel** : Vente du lot N° 8 à Monsieur CASSERON et de Melle COHONNER actuellement domiciliés à Baud. *Accord à l'unanimité.*
- **Autorisation de recrutement de personnel non titulaire** (saisonnier ou occasionnel)

Conformément à l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal d'autoriser le maire à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires et agents non titulaires momentanément indisponibles. *Adopté à l'unanimité par les membres présents.*

- **RIPAM** : soutien au financement du Lieu d'accueil enfants parents pour la 2ème année.

Un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) existe sur les communes de BAUD, BIEUZY, GUENIN, MELRAND, PLUMELIAU, SAINT BARTHELEMY dont l'ouverture date de mars 2013.

Le LAEP est un lieu d'échanges ouvert aux enfants de moins de 6 ans et aux adultes qui les accompagnent dont l'objectif est d'offrir un espace convivial de rencontres, de dialogues et de jeux avec des accueillants professionnels garants du bon fonctionnement de cette structure, les animatrices du RIPAM seront les accueillantes du LAEP.

Le LAEP soit ouvert aux familles du canton de BAUD, le lundi matin sur les communes de BAUD et PLUMELIAU, sur la base d'un financement par la CAF, le programme LEADER et par les communes membres à travers une participation dont le montant est déterminé par une clé de répartition prenant en compte le nombre d'enfants âgés de moins de 4 ans sur chaque commune.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le plan de financement présenté ci-après,

Dépenses pour 2014		Recettes pour 2014	
- Frais de personnel (2 animatrices) :	6 310.00 €	-Leader :	3 457.08 €
- Supports de communication :	194.44 €	(44%)	
- Petits matériels :	815.88 €	-Prestations de la CAF :	2 568.81 €
-Analyse de la pratique :	240.00 €	-Participation des communes :	1 831.12 €
-Formation :	124.69 €	(20%)	

- frais de déplacements :	172.00 €	...à répartir entre les 6 communes
Total	7 857.01€	Total : 7 857.01€

Et propose au Conseil Municipal de participer au LAEP au prorata du coût selon la clé de répartition prenant en compte le nombre d'enfants âgés de moins de 4 ans sur chaque commune, pour l'année 2014. *Adopté à l'unanimité par les membres présents.*

Baisse des dotations de l'Etat : Motion de soutien à l'action de l'AMF (Association des Maires de France). *Adopté à l'unanimité par les membres présents.*

4) **Finances**

- **Financement de la Station d'épuration** : demande d'emprunt et (ou) d'ouverture d'une ligne de trésorerie

Il y a lieu de rechercher des financements de transition pour ce projet en l'attente de la réception des subventions demandées. Sur un pourcentage estimé des aides d'environ 60 à 70%, il faudra avoir les moyens d'autofinancement pour un montant total de l'ouvrage de l'ordre de 558 000 € TTC.

Il conviendra de financer à moyen terme un montant de 200 000 € représentant l'autofinancement et à court terme un montant de 370 000 € représentant les subventions sollicitées et la TVA. Ce projet étant déjà bien avancé et il faut réaliser ces emprunts dans des délais courts auprès de plusieurs banques. La banque la mieux disante serait retenue.

Vote : Pour : 14
 Contre : 1

5) **Intercommunalité**

- **Baud communauté** :

➤ **Désignation des représentants au sein des commissions** : Le Conseil Municipal doit désigner deux délégués à la commission de transfert de charges de Baud Communauté. Sont désignés Pierre LE NEVANEN et Jacques LE GALL.

➤ **Modification des statuts** :

Le Conseil Communautaire a délibéré le 26 février 2014 sur deux modifications des statuts de BAUD Communauté :

- celle relative à la participation à un centre local d'information et de coordination gérontologique,
- celle relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques.

Plus précisément, ces deux compétences seront intégrées dans les statuts de BAUD Communauté de la façon suivante :

Article 8-2-4 : Action sociale d'intérêt communautaire.

L'action sociale d'intérêt communautaire concerne :

- Le service d'aide à domicile et d'accompagnement des personnes âgées
- Le chantier d'insertion

Ajout - Actions, participation financière pour la mise en œuvre d'un centre local d'information et de coordination gérontologique.

Le service d'aide à domicile et d'accompagnement des personnes âgées est géré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Ajout Le Centre Intercommunal d'Action Sociale suit les actions du centre local d'information et de coordination gérontologique. Le financement est assuré par le budget général de BAUD Communauté.

Nouvel article 8-3-7 :

Chapitre 8.3 : Autre compétence

Article 8.3.7 Réseaux publics et services locaux de communications électroniques

Compétence relative aux réseaux publics et services locaux de communications électroniques telle que prévue à l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales et incluant notamment les actions suivantes :

- L'établissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques au sens du 3° et du 15° de l'article L. 32 du code des postes et communications électroniques,
- L'acquisition des droits d'usage à cette fin et l'achat des infrastructures ou réseaux existants,
- La mise à disposition de telles infrastructures ou réseaux à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants,
- L'exploitation de ces infrastructures et réseaux de communications électroniques,
- La fourniture des services de communications électroniques aux utilisateurs finals, après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées dans les conditions prévues par l'article L. 1425-1 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal accepte les modifications statutaires demandées par BAUD Communauté à l'unanimité des membres présents.

6) Informations diverses

Comptes rendus des différentes réunions de commissions communales et intercommunales

- Réunion communication : Yvon fait part aux conseillers de la mise en place de la commission. Un tableau a été établi pour la parution des lettres d'info. Et diverses propositions pour le bulletin municipal sur le nombre de bulletins dans l'année. Mise en place d'un nouveau site web pour la commune.
- Travaux : Jacques informe les conseillers d'une réunion semaine prochaine pour les lagunes, la demande de conseil a été faite. Le chemin le long du ruisseau sera aménagé de façon à avoir un entretien plus facile. Les travaux suivent leurs cours.
- Chapelle de saint Adrien : Patricia fait part aux conseillers de l'avancement des travaux à savoir : la 1^{ière} tranche est terminée (Toiture terminée, Fresque achevée) et la 2^{ème} s'achève courant septembre. Une réunion de chantier est prévue début septembre.
- Réunion culture : visite maison des arts avec les élus. Développement d'actions culturelles sur le pays de Baud.
- CIAS : Christian présente les actions du CIAS
- Une réunion a eu lieu pour le SIG à Locminé. Jordan LE GOFF propose de revenir faire une présentation du SIG aux conseillers. Accord du Conseil Municipal.
- Madame le Maire fait part aux conseillers du rendez-vous avec Monsieur NIO, directeur de la poste de Pontivy. Constat : baisse de fréquentation au guichet.
- Point sur le contrat d'avenir de Monsieur PHISO : un entretien préalable à licenciement est prévu vendredi 4 juillet. Un courrier prononçant une mise à pied a été adressé à Monsieur PHISO.
- Pot de départ en retrait de Monsieur Roger JAN prévu le jeudi 31 juillet à 18h30.

Fin de séance à 21h25

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 26 septembre 2014

1) **Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Approuvé après constat suivant fait par Christian Daniel

Christian DANIEL demande pourquoi ses propositions n'ont pas été notées sur le compte rendu du 27 juin dernier concernant la diminution de l'amplitude horaire de la poste : Christian avait proposé de créer un groupe de travail afin de se mobiliser sur cette proposition et de mettre en place un comité de soutien. Accord du Conseil Municipal. Composition du groupe de travail : Christian DANIEL, Yvon BOUTTIER, Yolande KERVARREC, Jean-Philippe LE PABIC, Valérie JAN, Stéphanie RIO

Christian DANIEL précise que s'il n'y a pas d'actions consensuelles, l'opposition va se mobiliser pour défendre la poste.

Yolande KERVARREC fait part au le Conseil Municipal de sa future adhésion à l'Association des Maires des Communes Rurales pour défendre la commune et en ce moment pour mener le projet de défense de la poste.

Christian DANIEL souhaite que soit, inscrit dans le compte rendu de cette séance la décision du Conseil Municipal de refuser, à l'unanimité, la proposition de la poste.

Yolande KERVARREC lit les courriers du 16 juillet et du 15 septembre dernier adressés à Mr NIO, la poste de Pontivy où il est clairement précisé que le Conseil Municipal refusait à l'unanimité la proposition de modification de l'amplitude horaire de la poste.

2) **Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Maurice RIO a été désigné pour remplir des fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

3) **Administration générale**

• **Compte rendu des délégations**

Par délibération en date du 4 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Décision n°03 - 2014 : Signature d'une convention pour le recouvrement des redevances assainissement avec la Société SAUR. Coût de la facturation et de la gestion du fichier clients : 2,90 € HT/factures. Yolande Précise qu'il y a environ 320 factures et beaucoup d'impayés depuis 2009.

Décision n°04 - 2014 : Réalisation d'un emprunt de 200 000 € avec le CMB pour l'extension de la station d'épuration.

Décision n°05 - 2014 : Réalisation d'un emprunt de 130 000 € avec le CMB de Baud pour la restauration de la chapelle de St Adrien,

Décision n°06 - 2014 : Ouverture de crédit de trésorerie de 150 000 € auprès du crédit agricole du Morbihan

Décision n°07 - 2014 : Renouvellement du contrat de prestation de service avec le laboratoire départemental d'analyses du Morbihan pour la cantine municipale. Contrat conclu pour une durée d'1 an à compter du 1^{er} novembre 2014. Coût : forfait annuel de 519,00 € HT (509,34 € HT en 2014)

• **Demandes de subventions suivant projets futurs :**

Les demandes de subventions auprès du conseil général sont à faire avant le 1^{er} octobre 2014.

Propositions du bureau municipal :

- ☞ Réhabilitation de la salle polyvalente (toiture, enduit extérieur, isolation, chauffage)
- ☞ Réhabilitation de la salle des sports (toiture, enduit extérieur, isolation, chauffage)
- ☞ Voirie lotissement de Prad Izel
- ☞ Aménagement d'une aire de camping-car (Kergallic)
- ☞ Aménagement d'un terrain multisports avec sanitaires (Kergallic)
- ☞ Réfection de la cour d'école (enrobé et réseaux)
- ☞ Rénovation Chapelle St Adrien : Transept nord et prime Skoaz ouzh skoaz (page 2)

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Christian DANIEL ne comprend pas pourquoi le Conseil Municipal doit demander des subventions alors qu'il ne s'est pas prononcé sur le bienfondé de ces projets. Il précise qu'il aurait souhaité discuter des éventuels projets avant ces propositions. Il aurait proposé la création d'une maison petite enfance. Il souhaite savoir quelles sont les priorités ? et pourquoi ?

Patricia MOUTAULT souligne la date butoir du 1^{er} octobre pour solliciter des subventions au titre du Taux de Solidarité Départementale (TSD) auprès du Conseil Général.

Yvon BOUTTIER dit que dans notre programme, nous avons évoqué une réflexion à propos de ce sujet et en accord avec la population sur la création d'une maison petite enfance.

Jacques LE GALL souligne qu'aucun emprunt n'a été réalisé depuis 6 ans.

Yolande KERVARREC précise que trois projets peuvent, dans un premier temps, être admissibles au TSD : la voirie du lotissement de Prad Izel (134 010 € HT), les travaux supplémentaires de restauration de la chapelle de St Adrien pour le transept nord (130 000 € HT) et la réfection de la cour de l'école (48 745 € HT). Le plafond du TSD est fixé à 300 000 € HT. Le taux de subvention varie de 15 % à 35 % en fonction des projets.

Concernant la restauration de la chapelle de St Adrien, travaux supplémentaires du transept nord, Madame le Maire présente les devis estimatifs des entreprises. Elle précise que des marchés complémentaires ne pourraient être envisageables que si les travaux de ces marchés commencent avant la réception des travaux de l'opération en cours. La commune serait alors subventionnée à 75 % ; sinon il faudra procéder à une consultation d'entreprises.

Christian DANIEL rappelle à nouveau son regret qu'aucune discussion n'ai eu lieu avec ces propositions.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de ces projets avec 12 voix pour et 2 abstentions

- **Restauration de la chapelle de St Adrien : Point sur les travaux**

Une réunion avec la DRAC (Monsieur CHESNEAU), l'agence DE PONTAUD, l'entreprise SABOUREAU Ingénierie, le Maire et les adjoints a eu lieu le 10 septembre dernier pour faire le point sur ce chantier.

Les travaux en cours ont permis de constater d'importantes infiltrations d'eau au niveau de l'escalier du clocheton et nécessite de reprendre le solin de couverture attenant (*Rapports joints*).

Deux entreprises présentent des avenants de travaux supplémentaires dont le détail est le suivant :

- Entreprise JOUBREL titulaire du lot n° 1 - maçonnerie – taille de pierre : travaux en plus – avenant n° 2 de **3 480 € HT** (4 176 € TTC) ce qui porte le montant du marché (tranche conditionnel 1) de 20 860,96 € HT à 24 340,96 € HT. Le montant total du marché (avec option n° 1) de 137 331,25 € HT est porté à 140 811,25 € HT.
- Entreprise LESURTEL titulaire du lot n° 3 - Couverture : travaux en plus – avenant n° 2 de **1 293,09 € HT** (1 551,71 € TTC) ce qui porte le montant du marché (tranche conditionnelle n° 1) de 71 060,23 € HT à 72 353,32 € HT. Le montant total du marché de 74 786,65 € HT est porté à 76 076,74 € HT.

D'autre part, Monsieur CHESNEAU informe les élus que la tranche conditionnelle 2 commencera fin septembre pour une durée d'environ 5 mois. De plus des travaux supplémentaires sont à prévoir sur le transept nord. Le coût est évalué à 115 046 €. (*Devis ci-joints*).

Fondation du patrimoine : une convention de partenariat avec la fondation du patrimoine, les amis de St Adrien et le conseil municipal a été signée le vendredi 12 juillet 2013 en mairie. Cette convention permet à la fondation de recueillir des dons pour venir en aide à la commune pour la restauration de la chapelle.

La commune a bénéficié en 2013 d'une prime skoaz ouzh skoaz d'un montant de 15 000 € pour la 1^{ère} tranche de travaux. Cette prime peut à nouveau être sollicitée pour la 2^{ème} tranche de travaux. Le montant de la souscription à obtenir s'élève à 1% des dépenses subventionnables pour la 2^{ème} tranche (180 000 € HT) soit 1 800 €. A ce jour, 11 dons ont été versés à la fondation du patrimoine représentant 1 305 €.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Gwénael CARO s'étonne que ces travaux supplémentaires n'aient pas été décelés avant travaux.

Jacques LE GALL précise que l'électricité sera aussi à revoir. Des devis seront à faire. Des fourreaux électriques seront à poser avant la réfection du dallage du cœur. Ce travail pourra être effectué par les services techniques.

Yolande KERVARREC propose une porte ouverte après travaux aux lagunes et à la Chapelle de St Adrien.

Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, sur les avenants présentés par l'entreprise JOUBREL (maçonnerie) pour un montant de 3 480 € HT et par l'entreprise LESURTEL pour un montant de 1 293,09 € HT.

- **Baud communauté - Commission Intercommunale des Impôts Directs :**

Désignation des commissaires

A la demande de l'Etat, Baud communauté a créé le 22 septembre 2011, la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID). Celle-ci a pour mission de donner des avis en ce qui concerne l'évaluation foncière des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels. A la suite des dernières élections, il convient de renouveler la composition de celle-ci. Pour St Barthélemy le nombre de commissaires est fixé à 4. Le Bureau municipal propose Madame Josette LE SAUX et Monsieur Bernard LE GALLO, commissaires titulaires et Monsieur Yvon LAVENANT et Monsieur Patrick LE STRAT, commissaires suppléants.

Accord du Conseil Municipal avec 12 voix pour et 2 abstentions

- **Eau du Morbihan**

➤ **Projet de modification des statuts**

Suite à la notification par le syndicat de l'Eau du Morbihan d'une délibération n° CS-2014-048 et d'un projet de statuts modifiés (*copies ci-jointes*), le Conseil Municipal doit se prononcer sur les modifications suivantes :

- ☞ Précisions sur la nature juridique du syndicat
- ☞ Fondement juridique et modalités d'exercices des « activités accessoires »
- ☞ Composition du Bureau
- ☞ Ressources du Syndicat

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

➤ **Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service – exercice 2013 :**

Le comité syndical de l'Eau du Morbihan invite le Maire à présenter le rapport sur le prix et la qualité du service pour les compétences exercées au titre de 2013. (*Rapport ci-joint*).

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Jacques LE GALL : tarifs en fonction de la taille des compteurs ; Abonnement passant 70 € à 71 € au 1er janvier 2014 pour un usager ordinaire et la tranche proportionnelle de 1,50 € à 1,52 € le m3.

Il y a obligation d'avoir la part fixe en dessous de la part variable soit inférieure à 75 €.

Des travaux sont programmés sur Saint Barthélémy au village de Tréblavet. Une convention est en négociation entre la SNCF et le Syndicat d'eau, l'objectif est de remplacer la canalisation alimentant le village de Tréblavet afin de limiter des pertes sur ce secteur .

Le gros projet à venir est la vidange du lac de Guerlédan, demandant des investissements importants actuellement sur tout le département. Des tests ont déjà été réalisés durant le week-end du 15 août.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

- **Adhésion SATESE du Morbihan – années 2015 à 2017 :**

Pour répondre aux obligations de la loi sur l'eau de 2006, le Département a mis en place à partir de 2007 un **Service d'Appui Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux** (SATESE) pour fournir aux maîtres d'ouvrage publics **un appui technique** pour :

- ☞ l'exploitation des stations d'épuration et réseaux d'assainissement collectif ;
- ☞ la validation de l'auto surveillance des systèmes d'assainissement ;
- ☞ l'aide aux projets liés à l'assainissement collectif.

La convention avec le SATESE arrive à terme le 31 décembre 2014, aussi il y a lieu de la renouveler au 1er janvier 2015 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2017 (*convention ci-jointe*).

Participation financière : cotisation annuelle en fonction du nombre de stations d'épuration sur le territoire et de la capacité des ouvrages suivis. STEP < 1 000 équivalents-habitants : 200 € HT/an.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

- **Avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État**

La convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de la légalité signé par le maire le 25/01/2010 ne comporte pas le volet budgétaire. Aussi, afin de pouvoir télétransmettre les documents budgétaires via l'application informatique @CTES, il est nécessaire de signer un avenant à cette convention.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

- **Prise en charge des frais de formation aux premiers secours pour un agent**

Dans le cadre du BAFA, il est nécessaire que Madame Delphine CARO suive une formation aux premiers secours.
Le coût de la formation : 55 €

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Christian DANIEL souligne l'importance de cette formation par rapport au poste qu'elle occupe.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

- **Mise en place d'un Conseil Municipal enfants**

La création d'un conseil municipal des enfants ou des jeunes n'est pas réglementée. Son fonctionnement se rapproche des comités consultatifs prévus à l'article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales. Ainsi, le conseil municipal doit décider de l'instauration d'un CME par une délibération. Chaque collectivité qui souhaite se doter d'un CME en détermine librement les règles de constitution et de fonctionnement (règlement intérieur), dans le respect des principes fondamentaux de la République, tels que les principes de non-discrimination, de parité et de laïcité.

En règle générale, le règlement intérieur du CME établi par le conseil municipal comprend les éléments suivants :

- ☞ Les objectifs et le rôle du CME
- ☞ La composition du CME et la durée du mandat des enfants élus.
- ☞ Les conditions d'éligibilité (librement déterminées par le conseil municipal - ex : enfants de CM1 et CM2 scolarisés sur la commune quel que soit leur nationalité et leur domicile).
- ☞ L'organisation des élections.
- ☞ Le fonctionnement du CME (fréquence des séances, lieu de déroulement des séances, quorum, modalités de vote, présidence du CME...)
- ☞ Budget
Validation des propositions retenues du CME par délibérations du conseil municipal.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Patricia MOUTAULT et Valérie JAN ont effectué le tour des écoles : 9 enfants entre les 2 écoles.
9 candidats sur 26 éligibles.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

- ☞ **Adhésion au service CEP (Conseil en Energie Partagé) du Pays de Pontivy**

Des analyses énergétiques ont été effectuées par le Conseil en Energie Partagé du Pays de Pontivy à la salle polyvalente et à la salle des sports. (Rapports ci-joints). Ces analyses ont pour but de contribuer à la réflexion sur les décisions à prendre concernant les actions à entreprendre dans ces bâtiments (*Rapports ci-joints*).

Monsieur BELAY, conseiller en Energie partagé propose de nous aider dans la priorisation des interventions sur l'ensemble du patrimoine et de réaliser un bilan thermique des consommations globales d'énergies de la commune. Pour cela, il propose d'adhérer au service CEP du Pays de Pontivy (adhésion gratuite, la cotisation étant d'ores et déjà prise en charge par Baud Communauté) en prenant une délibération en conseil municipal. Il précise qu'il sera possible de réaliser ce bilan au premier semestre 2015.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Jacques LE GALL et Patricia MOUTAULT ont reçu Mr BELAY. Beaucoup de travaux à prévoir. Chauffage pour une utilisation hivernale de la salle des sports.

Salle polyvalente : 118 000 € de travaux,

Gwenaël CARO soulève le coût élevé de la consommation électrique de la salle polyvalente : 7 800 € d'électricité (chauffage – Eclairage)

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

- **France Télécom : Occupation du domaine public**

Depuis 1998, France Télécom verse à la commune une redevance pour occupation du domaine public qui est calculée par kilomètre linéaire et par mètre carré. Le montant de cette redevance évolue au 1er janvier de chaque année suivant un coefficient d'actualisation selon l'article R20-52 du décret n° 97.683 du 30 mai 1987. L'état du patrimoine total ouvrant droit à redevance soit 44.12 km d'artère aérienne et 14,558 d'artère en sous-sol. Le prix fixé pour 2014 en application du décret n° 2005.1676 paru au JO le 27 décembre 2005 est de 53,871 €uros le km d'artère aérienne et de 40,403 €uros le km d'artère en sous-sol.

Le Conseil Municipal doit valider les distances et les actualisations calculées par France Télécom et confirmer que la redevance pour l'année 2014 s'élève à :

- 44.12 km x 53,871 € = 2 376,79 €uros
- 14,558 km x 40,403 € = 588,19 €uros

Soit un total de : 2 964,94 €

Un titre de recette de ce montant sera émis envers France Télécom.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

- **Création d'un emploi d'avenir aux services techniques**

Madame le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi d'avenir à temps complet aux services techniques. La fiche de poste du candidat sera établie en collaboration avec le responsable des services techniques. Celui-ci assurera les fonctions de tuteur.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Yolande KERVARREC précise que Guillaume DUROS, responsable du service technique et un élu seront les tuteurs.

Précisions : Contrat pour 3 ans – jeunes de 18 à 26 ans : 546 € à charge de la commune par mois.

Christian DANIEL: souligne l'importance d'une double tutelle.

Une rencontre avec Guillaume DUROS aura lieu un soir pour le présenter aux élus et personnel. Son contrat démarre le 1^{er} octobre.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

- **Attribution du logement communal sis 18 Rue de la Gare**

Suite à l'incendie de la maison de Madame Nathalie PENCOLE et au vu des circonstances d'urgence, Madame le Maire a décidé de lui louer le logement suscité moyennant un loyer de 488.73 €uros/mois.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Christian DANIEL : souligne la situation d'urgence et demande s'il ne faudrait pas prendre une décision sociale pour le loyer si cette famille n'a pas d'assurance. Madame PENCOLE a fait part au secrétariat de la mairie que son assurance prendrait en charge le loyer. Le loyer est donc fixé à 488,73 €.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

- **Indemnité de conseil et de confection du budget versé au trésorier de Baud**

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 19 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée ci-dessus. Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du Conseil Municipal.

Le montant de cette indemnité s'élève à 449,59 € net (492,73 € brut).

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Yolande KERVARREC informe les conseillers de la décision du conseil communautaire de ne pas verser l'indemnité de conseil au trésorier. Baud communauté ayant un service finance comptabilité. Par contre l'indemnité de confection des budgets est maintenue. Pour les petites communes, dont la polyvalence est importante, l'aide du trésorier est indispensable.

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité, pour verser ces indemnités au trésorier.

- Yolande KERVARREC informe le Conseil Municipal d'un oubli de saisie lors de la séance du 11 avril 2014 : en effet, le nom du suppléant de l'Art dans les chapelles n'a pas été mentionné sur la délibération. Il s'agit de Mr Yvon BOUTTIER.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour reprendre une délibération.

- **Informations diverses**

- ✓ Comptes rendus des différentes réunions de commissions communales et intercommunales

Yolande KERVARREC :

Compte rendu réunion Tourisme du lundi 1^{er} septembre 2014

Pré-bilan de la fréquentation au point info à Baud et à l'Office du Tourisme à St Nicolas des Eaux d'avril à août (reste septembre à rajouter pour bilan total de l'année 2014)

1337 personnes point info de Baud (chalet)
- - 20 % par rapport à l'année dernière
791 contacts
- - 24 % par rapport à l'année dernière

4321 personnes à l'office du Tourisme de Saint Nicolas des Eaux
- - 2 % par rapport à l'année dernière
2192 contacts
- - 4 % par rapport à l'année dernière

Ce qui fait un total de 5658 personnes renseignées
- - 7 % par rapport à l'an dernier
Et 2983 contacts
- - 10 % par rapport à l'an dernier

80 % de français (56 % de bretons)
19 % d'étrangers (81 % d'anglais)

Breiztinales :

Cette année 189 personnes y sont assistées contre 169 en 2013. La commission tourisme propose de reconduire les breiztinales en 2015.

Fermeture de l'Office du Tourisme de Saint Nicolas des eaux : 27 septembre

En 2015 Le Point info sera ouvert normalement le 15 juillet dans pôle culturel de la commune Baud avec une surface de 9 m2 avec un espace de travail : comptoir d'accueil, rangement, un ordinateur une imprimante un téléphone, internet et qui sera à disposition du saisonnier de (juillet et août) il sera également ouvert le restant de l'année avec un présentoir consacré à l'affichage des manifestations et cela permettra aux visiteurs d'avoir accès à la documentation touristique toute l'année car l'office du Tourisme à St Nicolas est ouvert d'avril à octobre. Une Réunion est prévue avec les hébergeurs le vendredi 17 octobre 2014 au cheval blanc de 9h30 à 11h30 Prochain conseil d'exploitation le lundi 20 octobre 2014 à 18 h à Baud Communauté.

Compte rendu de la Rentrée à la Maison des Arts Musique et Danse

350 inscrits à la MDA dont 210 en musique et 140 en danse (20 de plus que l'an dernier).

En danse, nous avons en liste d'attente :

- 1 élève pour l'éveil mais extérieur de Baud communauté
- 8 élèves pour le cours adulte, dont 2 extérieurs de Baud communauté

En musique :

- 5 élèves pour la classe guitare dont 1 extérieur de Baud communauté
- 2 élèves pour la classe de piano mais les 2 sont extérieurs de Baud communauté

Ce qui fait 10 élèves en tout du territoire à rester sur liste d'attente ce qui est relativement faible sur 350.

Nouvelle facturation à partir de cette rentrée : application du quotient familial.

La poste

Projet de Yolande Kervarrec : adhésion à l'Association des Maires des Communes Rurales pour défendre la commune et pour mener le projet de défense de la poste (plusieurs communes concernées, Langonnet, Cléguérec, Melrand, etc ...)

Banque Alimentaire

(39 bénéficiaires à l'ancien mandat) - 12 bénéficiaires sur juillet août septembre 2014 (7 adultes et 5 enfants).
3 bénéficiaires sur Octobre novembre décembre 2014 (1 couple et 1 personne seule)

Concours Gastounet : Elodie LAVENANT : concours sur la sécurité : les enfants font un dessin transmis à l'ERS. Pour les CE2 CM1 CM2 Cycle 3. 22 élèves concernés. Thème défini.

Question de Christian DANIEL : Comment se déroulent les rythmes scolaires. L'animateur, David LE GALLO, a précisé que tout se passe bien, les enfants sont contents et les parents aussi.

Pierre LE NEVANEN : compte rendu « enfance jeunesse »

- Rentrée Scolaire 2014 école publique « Les Hirondelles »:

Tps-Ps-Ms-Gs	Cp-Ce1	Ce2-Cm1-Cm2
Marianne Lorgouilloux	Pascaline Dorigny	Laëtitia Le Cunff
	Remplaçante : Julie Pedrotty	Compl. TP le mardi : Anne-Sophie Canevet
		Secrétaire : Yolande Croizer
24	20	22
66		

Tps-Ps-Ms-Gs		Cp-Ce1		Ce2-Cm1-Cm2	
Mardi	Vendredi	Mardi	Vendredi	Mardi	Vendredi
17	14	17	17	20	19
Mardi			Vendredi		
54			50		

- Temps d'Activités Périscolaire :

- Animateurs :

- David Le Gallo
- Paméla Cocoual : à partir du 3 novembre, remplacée par Elisabeth Ollivaux
- Delphine Caro
- Laurence Le Cunff : contrat de travail jusqu'au 17 octobre.

- Agence de Services et de Paiement Bretagne

- 23 juillet 2014 : versement de l'acompte interviendra au cours du 4ème trimestre 2014 et le solde au cours du 1er trimestre 2015.

- Garderie et Accueil de Loisirs du mercredi :

- Direction Générale des Interventions Sanitaires et Sociales :

- 25 juillet 2014 : Accord pour un accueil de 30 enfants de moins de 6 ans dont 20 faisant la sieste.
- Aménagements :

- Anti-pince doigt sur 1,50m sur portes accessibles aux enfants
- Supprimer un radiateur électrique hors norme dans la cantine
- Déplacer le placard à vaisselles de la cantine → supprimé
- Remplacer les dalles de plafond abimées dans la cantine
- Sécuriser les fenêtres en remplaçant les garde-corps : classe à l'étage
- Remplacer la cabane et supprimer le toboggan extérieur

Garderie	0	
Alsh	3	2 de moins de 6 ans

- Aide aux Devoirs :

- L'aide aux devoirs débutera le jeudi 06 Novembre à 16h30.
Nous recherchons des encadrants bénévoles.

- Animateurs :

- David Le Gallo
- Christiane Mareaud

Aide aux Devoirs		
Ce1	Ce2	Cm2
2	2	1
5		

- Révision des Menus – Commission du 18/09 :

- Semaine du Goût du 13 au 19 octobre. les enfants vont se voir proposer un tour de L'Europe en 4 jours.

- Lundi : l'Espagne avec une « Paëlla »
- Mardi : l'Italie avec une « Pizza »
- Jeudi : l'Allemagne avec une « Choucroute »
- Vendredi : le Royaume Uni avec un « Fish and chips »

Le nombre de places à la cantine étant limité (haut 45 – bas 20), nous demandons aux parents d'inscrire leurs enfants non-inscrits régulièrement au plus tard le 05/10 auprès de la cantinière. (Lundi 39 – mardi 47 – jeudi 42 – vendredi 47)

○ Menus du 3 novembre au 10 avril

Semaines : 45 - 50 - 05 - 12

Lundi Potage de Légumes de Saison (2) Steak Haché - Poêlée de Légumes Fromage Fruit cru de Saison	Mardi Potage de Légumes de Saison (2) Lasagne - Salade verte *** Dessert Lacté	Jeudi Salade Composée Poisson - Carotte Vichy (2) Fromage Fruit cru de Saison	Vendredi Salade Composée Rôti de Porc - Boulgour (1) *** Pâtisserie
---	--	---	---

Semaines : 46 - 51 - 06 - 13

Lundi Potage de Légumes de Saison (2) Paupiette de Dinde - Riz (1) *** Dessert Lacté	Mardi Potage de Légumes de Saison (2) Poisson - Purée de Légumes Fromage Fruit cru de Saison	Jeudi Salade Composée Omelette - Poêlée de Légumes *** Dessert Lacté	Vendredi Salade Composée Bourguignon - Pâtes (1) Fromage Fruit cru de Saison
--	--	--	--

Semaines : 47 - 02 - 09 - 14

Lundi Potage de Légumes de Saison (2) Poisson - Ratatouille/semoule (1) Fromage Fruit cru de Saison	Mardi Potage de Légumes de Saison (2) Escalope de Porc - Gratin de Légumes (2) *** Dessert Lacté	Jeudi Salade Composée Escalope de Poulet - Frites (2) *** Fruit cru de Saison	Vendredi Salade Composée Emincé de Bœuf - Flagolets *** Compote
---	--	---	---

Semaines : 48 - 03 - 10 - 15

Lundi Potage de Légumes de Saison (2) Jambon Grillé - Légumes Variés (2) *** Dessert Lacté	Mardi Potage de Légumes de Saison (2) Hachis Parmentier - Salade Verte Fromage Compote	Jeudi Salade Composée Poisson - Julienne de Légumes Fromage Salade de Fruits	Vendredi Salade Composée Boeuf - Choux Fleurs/Brocolis (2) *** Dessert Lacté
--	--	--	--

Semaines : 49 - 04 - 11

Lundi Potage de Légumes de Saison (2) Poisson - Boulgour (1) *** Fruit cru de Saison	Mardi Potage de Légumes de Saison (2) Saucisse - Jardinière de Légumes *** Dessert Lacté	Jeudi Salade Composée Escalope de Dinde - lentilles Fromage Fruit cru de Saison	Vendredi Salade Composée Boeuf - Haricots *** Dessert Lacté
--	--	---	---

● Répartition des secteurs géographiques de la Commune par Conseillers Municipaux :

KERVARREC Yolande Saint-Guen Lande St-Guen Talforêt Bas Talforêt Haut Pendevet Kerluherne	MERCIER Jean-bernard Résid. des 4 Vents (n°5 au 6 - n°9 au 16) Libihan Guernic le Bourg Rue de la Suchetterie Lot. de la Suchetterie Rue de la Mairie (n°25 au 33 - n°18 - n°20)	CORBELLE Isabelle Rue de la Résistance Kerdonerh Rue de la Mairie (n°37 au 47 - n°26 - n°28) Kergevaise Cité des Bleuets Rue des Marguerites Rue des Peupliers	LE NEVANEN Pierre La Grande Lande La Petite Lande Kerfosse Kerhuilic Kermabernars Kernars Clécran Gorboul La Villeneuve Moulin de Kerhuilic Saint-Adrien Saint-Ily Talhouët St-Adrien
RIO Maurice Talhouët Kerdec Kerdec Saint-Thuriau Talhouët St-Rivalain Kergouave Cospoh Saint-Rivalain	RIO Stéphanie Résid. des 4 Vents (n°1 au 4 - n°7 au 8) Rue de la Gare Imp. Er Varrec Rue de la Fontaine Vieux Bourg Les Saules	LE PABIC Jean-Philippe Rue des Rosiers Rue de Pont Marat Lot. Prad Izel Trémorin Guernic St-Fiacre	BOUQUIER Yvon Avéléhan Henven Guendoaric Coët-Auquer Nénèze Kernicol Kerthuat Kerledorze
LAVENANT Elodie Rue du Stade Rue de la Poste Le Resto Rue de la Mairie (n°01 au 16 - n°23) Rue de Kergallic	MOUTAULT Patricia Saint-Corentin Kergroix Bodeven Sablen Botpohic Kerven Bodivo Lomeldan Kermorduel Haut Golhudic	CARO Gwénaél Penpoul Saint-Fiacre Kerru Pen Prat Kerguilouzo Kérhel Kermorduel Bas Kervoleur Talnay Squirio	JEAN Valérie Bodrain Le Rohic Féléhan Kérhéro Le Galluage Lann Mézo
LE GALL Jacques Kernestic Kerevenot Govéro Fontaine St-Jean La Métairie Pennerlay Kergras Penmané	LE PABIC Odile Place de l'Eglise Impasse Presbytère Route de Baud	DANIEL Christian Tréblavet Kercadio Kergouave-Vihan	

- **Patricia MOUTAULT** : visite de la gendarmerie de la Gacilly en vue de la construction de la gendarmerie de Baud.
- **OPAH** : Prolongation de la 5ème année de l'opération programme de l'amélioration de l'habitat (pas de prolongation de cette opération par manque de financement).
- **Commission bâtiment** : réunion le mercredi 8 octobre à 19h30
- **Conseil Municipal Enfants** : Elections des enfants le jeudi 2 octobre à 14h00 à la salle polyvalente
- **SCOT** : Jacques GALL : Activités économiques – tourisme (manque d'identité du pays de Pontivy)
- **Réunion « communication » à Baud** : présentation du nouveau site internet et différents supports de communication.

- **Commission travaux** : aval avait été donné pour Kergras, Kergonnan, Squirio, Cosporh et Saint Guen. Le montant des travaux est de 19457.95 € HT pris dans le droit de tirage, un affaissement du bas-côté dans le virage du Squirio suite aux orages du 24 juillet 2014 engendre un supplément de 6940 € HT.
- **STEP** : en service depuis cet été. Il reste à faire les noues en sortie pour une réception des travaux d'ici 2 mois environ. Le 22 octobre à 18h00 : réunion travaux.
- **ERDF** : Yolande KERVARREC indique qu'un document recensant tous les numéros d'urgence sera établi, ainsi que les bornes d'incendie.
- **Lotissement de Prad IZEL** : une réunion est à prévoir avec les riverains et Géo Bretagne Sud (cabinet de Géomètres-Experts Associés et Bureau d'études en INGENIERIE VRD).

- **Fermeture de la déchèterie de St Guen**

Jacques LE GALL a consulté le PLU. La parcelle se situe en zone humide. (NZH).

Yolande KERVARREC lit l'article qui paraîtra sur la lettre d'info d'octobre.

Jacques LE GALL indique que l'on doit appliquer le règlement. La parcelle doit être remise en état si la police de l'eau constate l'irrégularité. Le PLU n'est pas appliqué dans ce cas présent.

Yolande KERVARREC: à Pluméliau et Baud les décharges sauvages ont aussi été fermées.

KERVARREC précise que l'information sur la fermeture paraîtra dans la lettre d'info d'octobre.

Jacques LE GALL précise que le terrain où se situe la déchetterie est loué à un agriculteur, en cas de plainte, qui sera responsable : la mairie, l'agriculteur ou l'usager ?

A la déchetterie de Kerledorze les tracteurs ne sont pas admis.

Christian DANIEL: cette décharge a été utilisée pendant plusieurs années ? Oui.

- **Refus du transfert de certains pouvoirs de police spéciale**

Yolande KERVARREC informe les conseillers qu'un arrêté du Maire a été pris, le 24 septembre dernier, refusant le transfert de pouvoir de police administrative spéciale au président de la Communauté de Communes de BAUD Communauté dans les matières suivantes :

- **Assainissement non collectif**
- **Collecte des déchets**
- **Circulation et stationnement**
- **Délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis**
- **Police des édifices menaçant de ruine**
- **Police de sécurité dans les établissements recevant du public à usage d'habitation**

Dates à retenir

- Réunion commission « bâtiment » le 8 octobre 2014 à 19h30
- Réunion commission « animations association » le 13 octobre 2014 à 19 h : mise en place du calendrier
- Réunion commission « travaux » se réunira le 22 octobre à 18h00
- Réunion commission « communication » le jeudi 23 octobre 2014 à 20 h : présentation du nouveau site internet.
- Réunion finances à programmer suivant demande de RDV avec Mr SCHMITT, cabinet conseil
- Vœux du personnel : 12 décembre à 19h00 invitation aux conseillers, référents et membre du CCAS.
- Vœux du Maire : 9 janvier 2015 à 18h30
- Repas du conseil municipal : courant 1^{er} trimestre 2015
- Prochain Conseil Municipal : en fonction des dossiers.

Christian DANIEL : demande de programmer au prochain Conseil Municipal un honorariat pour Noël MAHO.

Yolande KERVARREC lui répond que l'honorariat est à demander par l'intéressé lui-même et que l'honorariat ne se refuse pas. Elle précise à Christian qu'il peut donner cette information à Monsieur Noël MAHO ou le donnera elle-même si elle a l'occasion de le rencontrer.

Fin du Conseil Municipal : 22H10.

Pour info - ALSH DE LA TOUSSAINT :

L'accueil de loisirs sera ouvert du lundi 20 octobre au vendredi 31 octobre prochain.

COMMUNE DE ST BARTHELEMY

COMPTE RENDU

Conseil Municipal du 22 décembre 2014

1) **Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Approuvé à l'unanimité.

2) **Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Jean-Bernard MERCIER a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

3) **Administration générale**

• **Compte rendu des délégations**

Par délibération en date du 4 avril 2014, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Aucune décision prise depuis le 27 novembre 2014.

• **APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de règlement intérieur du Conseil Municipal remis à chaque conseiller municipal, demande si des corrections sont à apporter et de bien vouloir donner son avis.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal dont exemplaire joint.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Néant.

• **ADMISSION EN NON-VALEUR**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Trésorier est dans l'impossibilité de recouvrer certaines factures des services cantine, garderie et tickets sport pour un montant total de 189.50 € dont détail ci-dessous et qu'il demande l'admission en non-valeur de ces produits.

Budget communal :

Cantine – Garderie 2013	93.00 €
Cantine – Garderie 2014	48.00 €
Tickets sports 2013	48.50 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- d'admettre en non-valeur les titres de recettes cités ci-dessus sur le budget communal,
- d'imputer ces annulations de titres en dépenses de la section de fonctionnement du budget principal, article 654 "pertes sur créances irrécouvrables",
- autorise Madame le Maire à effectuer toutes opérations d'écritures pour l'exécution de la présente délibération.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Néant.

- **DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un manque de crédits sur le Budget Assainissement, article 6061 – Electricité. Il est nécessaire de prévoir la décision modificative suivante :

Budget Assainissement :

Section d'EXPLOITATION

- Recettes art. 70611 – Redevance assainissement collectif + 500.00 €
- Dépenses art. 6061 – Electricité + 500.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide les modifications ci-dessus.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Néant.

- **AUTORISATION AU MAIRE PAIEMENT DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2014 SUR 2015**

Dans l'attente du vote du Budget 2015, Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de payer les dépenses d'investissement 2014 qui n'ont pu être mandatées sur le budget 2014 faute de crédits, sur le budget 2015, dans la limite de 25 % des crédits votés au Budget 2014.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à payer ces dépenses dans les conditions réglementaires.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Monsieur G. CARO demande pourquoi les factures n'ont pu être payées. Madame le Maire lui répond qu'il y a eu une erreur dans le montant du budget 2014 concernant les lagunes, le montant inscrit était HT alors que nous devons aussi payer la TVA.

- **CONTRAT AIDE CUI-CAE SECRETARIAT**

La loi n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 a institué le contrat unique d'insertion (CUI) afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion (seniors, demandeurs d'emploi de très longue durée, bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique, de l'allocation temporaire d'attente, de l'allocation adultes handicapées, du RSA socle).

L'arrêté du Préfet de la Région Bretagne du 15 juillet 2014 fixe le montant des aides de l'Etat qui s'échelonnent de 70 % à 90 % du taux horaire brut du SMIC par heure travaillée suivant le public bénéficiaire.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste en contrat aidé CUI-CAE à temps complet au Secrétariat de la Mairie afin de résorber le retard accumulé et la charge de travail.

Après délibération et par douze voix pour et trois abstentions, le Conseil Municipal :

- ADOPTE la proposition de Madame le Maire pour un recrutement à compter du 1^{er} janvier 2015,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document à intervenir.

Commentaires de l'assemblée délibérante :

Aucun commentaire

La réunion est clôturée à 20h00.